

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique

Secrétariat général
Direction des Ressources humaines

Arrêté du 20 avril 2021

Portant modification de la désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel

NOR : TREK2110878A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

La ministre de la Mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 février 2019 modifié portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de

la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu le courrier du 2 avril 2021 de monsieur le secrétaire général de la FNEE-CGT,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 6 février 2019 visé ci-dessus est modifié comme suit :

Monsieur Fabrice BRUCKER, membre titulaire, représentant du personnel pour l'organisation syndicale CGT, est remplacé par Monsieur Olivier MOUGEOT.

Article 2

Le présent arrêté prend effet le 3 mai 2021.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Fait le 20 avril 2021

Pour les ministres et par délégation,
Le directeur des ressources humaines

Jacques CLÉMENT